



Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre à 19h00, le Conseil municipal de PASSA, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Patrick BELLEGARDE,

Présents : Monsieur BELLEGARDE Patrick, Monsieur CULEBRAS Manuel, Madame BONET Nathalie, Madame VERGNOLE Nathalie, Madame DAVESA Céline, Monsieur CONTRERAS Michel, Monsieur FRANÇOIS Patrick, Monsieur ZAJAC Jean-Stéphane

Absents représentés :

Absent(s) excusé(s) : Monsieur DAVIOT Thierry, Madame DOFFEMONT Léonore, Monsieur ROMEU Sébastien, Madame CEILLES Aurore

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur CONTRERAS Michel a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation :

22/02/2024

Date d'affichage :

22/02/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 8

Exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Objet:

**MISE À JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Numéro:

DE_2024_002

Vu la demande d'avis du Comité social technique en date du 23 mai 2023, suite à la titularisation d'un ancien adjoint administratif contractuel au 1er juin 2022 sur un poste de titulaire, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe contractuel.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un poste de contractuel permanent sur le grade d'adjoint administratif de 2ème classe, à temps complet.

- la **création** d'un poste de titulaire sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet.

- le tableau des effectifs ci-dessous :

Date de transmission de l'acte: 29/02/2024

Date de réception de l'AR: 29/02/2024

066-216601344-DE_2024_002-DE

A G E D I

TITULAIRES						
FONCTIONS	Grade	Catégorie	Statut	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	D
Filière Administrative						
Secrétaire Générale	Attaché territorial	A	T	CLD	CLD	
Secrétaire Générale	Rédacteur	B	T	1	1	
Secrétariat mairie	Adjoint administratif territorial	C1	T	1	1	
Filière Culturelle						
Bibliothécaire	Adjoint du patrimoine	C1	T	1	1	
Filière Technique						
Agent comptable par détachement	Adjoint technique principal 1er classe	C3	T	1	1	
Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique principal 2ème classe	C2	T	1	1	
Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique principal 2ème classe	C2	T	1	1	
Responsable Cantine - Garderie	Adjoint technique principal de 1er classe	C3	T	1	1	
ATSEM - Ménage école - Garderie	Adjoint technique territorial	C1	T	1	0	
TOTAL				7	7	

CONTRACTUELS						
Emploi et cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Statut	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Don
Filière Administrative						
Secrétariat mairie/ASVP	Adjoint administratif territorial	C1	l'article 3-3-3 : emploi permanent dans les communes de moins de 1000 habitants ou les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants, pour tous les emplois (quel que soit le temps de travail et quelle que soit la catégorie),	1	1	3
Filière Technique						
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C1	Contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité article 3-1'	1	1	3
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	C1	l'article 3-3-3 : emploi permanent dans les communes de moins de 1000 habitants ou les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants, pour tous les emplois (quel que soit le temps de travail et quelle que soit la catégorie),	1	1	3
	Agent de maîtrise	B		0	0	3
ATSEM	Adjoint technique territorial	C1	Contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité article 3-1'	1	1	3
Agent technique polyvalent des écoles	Adjoint technique territorial	C1	Contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité article 3-1'	1	0	2
Agent technique polyvalent	Agent technique polyvalent	C1	CAE	1	1	2
TOTAL				6	5	

Date de transmission de l'acte: 29/02/2024
Date de reception de l'AR: 29/02/2024
066-216601344-DE_2024_002-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, qui prendra effet à compter du 1er mars 2024,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2024,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Patrick BELLEGARDE

Date de transmission de l'acte: 29/02/2024

Date de réception de l'AR: 29/02/2024

066-216601344-DE_2024_002-DE

A G E D I